



## congé pour vente propriétaire locataire

Par **FLEUR16**, le **18/12/2019** à **11:06**

bonjour,

j'ai envoyé à mon locataire une congé pour vente, mais j'ai fait une erreur de date de fin, mon locataire son bail prend fin le 24 juin 2020 et j'ai noté décembre 2020 avec préavis de 6 mois.

de plus la location est en indivision et j'ai écrit (indivision avec nom de famille) pas les noms de chacun des indivis.

Doit on attendre décembre 2020 ou ma lettre est nulle. Mon agence me dit que je ne peux rien faire.

Merci pour votre réponse

bail signé le 24/06/2017 fin le 24/06/2020.

Par **Visiteur**, le **18/12/2019** à **11:29**

Bonjour

A quel titre interveniez vous par rapport à l'indivision ?

Qui avait signé le bail à l'origine ?

Si le congé est donné pour une date postérieure à l'échéance du bail, je crois que le bail est d'office reconduit.

Par **FLEUR16**, le **18/12/2019** à **13:20**

lors de la signautre du bail en 2017 il était au nom de ma mère sous tutelle de mon frère ma mère étant décédée en octobre 2017

nous n'avons pas changé le bail

Par **janus2fr**, le **18/12/2019** à **13:49**

Bonjour,

Vous avez encore le temps de rattraper le coup.

Il vous faut mandater un huissier en urgence pour porter un congé en bonne et due forme afin qu'il le dépose chez votre locataire avant le 24 décembre...